

CADRE DOCTRINAL DU CENTRE DES JEUNES

Le Centre Des Jeunes (C.D.J.) de St-Lunaire est une œuvre des Communautés et Assemblées Evangéliques de France (C.A.E.F.), affiliée à la Fédération Evangélique de France (F.E.F.).

A ce titre, Le Centre Des Jeunes s'est engagé à promouvoir, auprès de ceux qu'il accueille, un ensemble de valeurs spirituelles qui sont en général, propres à cette famille d'églises. Cependant, le Centre conserve pour vocation depuis son origine :

-d'accueillir en séjour des personnes de tous horizons ecclésiastiques.

-de permettre à des chrétiens venant d'autres familles évangéliques d'y exercer un ministère.

Enfin, le Centre n'est pas une église locale avec ses particularités doctrinales, ses habitudes, et ses autorités responsables du suivi pastoral à long terme de ses membres.

Le Conseil d'Administration du Centre Des Jeunes a donc établi les dispositions suivantes qui complètent le règlement intérieur et s'imposent à toute personne venant travailler bénévolement au CDJ.

1-Cohérence avec les objectifs doctrinaux du centre.

Pour demeurer cohérents avec les objectifs du centre sur le plan doctrinal, les responsables des séjours ne développeront pas eux-mêmes et ne laisseront pas développer par les membres de leur équipe (que ce soit en discussions privées ou en public) des positions divergeant de celles exposées ci-dessous :

CONFESSION DE FOI

DIEU

Nous croyons en un seul Dieu, éternellement vivant, souverain, saint, esprit, créateur de l'univers, existant en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit.

LE PERE

Nous croyons au Père, tout-puissant, inaccessible par nature, mais qui s'est révélé aux hommes, les appelant à marcher dans sa justice. Il a donné les lois et les prophètes à Israël, peuple de l'alliance ; il a ainsi préparé la venue de son fils, en qui il a fait connaître sa volonté de salut par grâce pour tous les hommes.

JESUS-CHRIST

Nous croyons en la divinité et la préexistence éternelle de Jésus-Christ. Conçu par le Saint-Esprit, né de la vierge Marie, il partagea pleinement la condition humaine sans commettre de péché. Par sa mort expiatoire à notre place sur la croix et par sa résurrection corporelle, il a manifesté la justice et l'amour de Dieu ; après avoir ainsi triomphé des forces du mal et de la mort, il est monté auprès du Père et a été déclaré Seigneur.

Nous attendons son retour personnel, visible et prochain, pour chercher son Eglise, au moment fixé par le Père et connu de lui seul. Alors le règne et la gloire de Dieu seront pleinement manifestés.

LE SAINT ESPRIT

Nous croyons en la divinité, la personnalité et l'action du Saint-Esprit. Envoyé par le Père et le Fils à la pentecôte, il conduit l'homme à Jésus-Christ, il le fait naître de nouveau, en le convainquant de péché, produisant la repentance et la foi dans son cœur. Il demeure dans le croyant dès sa nouvelle naissance et il l'intègre dans l'Eglise où il agit encore aujourd'hui, en plein accord avec les écritures. A chaque chrétien, il accorde un ou plusieurs dons, et en dirige souverainement l'exercice pour l'édification de tous.

LES SAINTES ECRITURES

Nous affirmons l'autorité souveraine de la Bible dans ses soixante six livres. Elle est entièrement Parole de Dieu, exempte d'erreur dans les originaux, ultime autorité en matière de foi et de vie chrétienne. Par son Esprit et au travers de la personnalité des écrivains, Dieu a veillé à la formation des Saintes Ecritures et à leur transmission au cours des siècles. Il les a pleinement inspirées. Aucune nouvelle révélation n'a le pouvoir de les modifier en quoi que ce soit.

L'HOMME ET LE PECHE

Nous croyons que l'homme et la femme ont été créés à l'image de Dieu et sans péché, leur chute affecta toute l'humanité qui demeure, dès lors, sous la domination de Satan, dans la corruption et sous la condamnation de Dieu.

LE SALUT

Nous croyons que le salut est le don gratuit de Dieu, fondé sur le sacrifice de Jésus-Christ accompli une fois pour toutes. La justification, reçue uniquement par la foi, s'opère par la grâce de Dieu en Jésus-Christ qui fait de l'homme un être nouveau. Libéré de la domination du péché et de Satan, il est réconcilié avec Dieu. A cause de sa nature, le chrétien demeure encore dans une situation de tension ; mais le Saint-Esprit agit en lui pour le transformer, le faire croître dans la foi, l'amour et la sainteté. Il le rend capable de persévérer jusqu'à la fin. La plénitude du salut sera manifestée lorsque Jésus reviendra.

L'EGLISE

Nous croyons en l'Eglise universelle, corps de Christ, ensemble des rachetés de Jésus-Christ, de tous pays, de tous temps, et de toutes confessions. Leur unité véritable est dans le Saint-Esprit. Nous croyons que les Eglises locales sont voulues de Dieu. Composées de personnes professant leur foi en Jésus leur sauveur et seigneur, elles sont l'expression de l'église universelle ; elles ont pour mission de glorifier Dieu dans la louange, le service, le témoignage et une action responsable dans la société. Porteuses d'un message de justice, de paix et de liberté, elles sont signes du royaume de Dieu.

Nous croyons que le baptême et la sainte cène sont deux ordonnances du Seigneur :

-Le baptême est un témoignage de conversion et d'intégration dans l'église de Jésus-Christ, un signe d'engagement à une vie chrétienne sanctifiée.

-La sainte cène est un témoignage de la mort du Seigneur, de son prochain retour, et de la communion au corps de Christ.

L'AU-DELA

Nous croyons que tous les hommes ressusciteront et comparaîtront devant Dieu : les croyants pour vivre éternellement dans sa présence, les impénitents pour être éternellement séparés de lui.

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES SUR QUELQUES POINTS DE DOCTRINE

RECEPTION DU SAINT ESPRIT

Le croyant reçoit le Saint-Esprit en s'unissant à Jésus-Christ par la foi, sans qu'on puisse dissocier dans les temps ces deux aspects de commencement de la vie chrétienne.

ŒUVRE DU SAINT-ESPRIT DANS LE CROYANT

Au cours de sa croissance spirituelle, sous la forme d'expériences diverses, le croyant bénéficie à deux égards de l'œuvre du Saint-Esprit : il entre d'une part dans la jouissance effective des bénédictions qui étaient déjà siennes en Jésus-Christ, mais dont il ne profitait pas encore (ainsi dans le domaine de la sanctification) et, d'autre part, il reçoit un ou plusieurs dons spirituels selon le dessein particulier de Dieu à l'égard de chacun.

EVALUATION DES DONS SPIRITUELS

La présence de dons ne permet de se prévaloir d'aucune supériorité spirituelle. Il ne convient donc pas de déprécier la vie et la piété d'autres églises qui se veulent fidèles à l'Écriture Sainte.

PARLER EN LANGUES

Le parler en langues n'est pas un signe indispensable ni certain du baptême du Saint-Esprit.

GUERISON DIVINE

Puisque nous attendons encore la rédemption de notre corps lors du retour de Jésus-Christ, bien qu'il nous l'ait acquise en sa mort, Dieu accorde par anticipation la guérison aux malades quand il lui plaît, mais il n'a pas promis de le faire toujours. Il peut donc arriver que le chrétien le plus fidèle reste malade et soit appelé à glorifier Dieu dans cette situation.

PROPHETIE

Le ministère prophétique dans l'église, qu'elle qu'en soit la forme, ne peut en aucun cas contredire, altérer ou compléter l'Écriture Sainte, ni se substituer à elle.

2-Abstention de certains particularismes.

Le Centre s'interdit pendant les séjours qu'il organise et en particulier ceux qui concernent les mineurs (si ce n'est par délégation expresse et écrite des parents et des responsables de l'église locale de l'intéressé) :

- La pratique du baptême d'eau
- L'imposition des mains
- L'incitation à rechercher et à pratiquer le parler en langues.

La pratique de l'exorcisme.

Il s'interdit aussi toute pratique qui tendrait à contredire, altérer ou compléter l'Écriture Sainte.